



CONSIGNES SUR LES PAS DE TIR



Je conserve une distance d'un mètre autour de moi



Je me déplace selon les marquages au sol lorsqu'ils sont définis



Je n'accède pas aux espaces condamnés



Je prends le strict minimum nécessaire pour tirer et j'utilise mon propre matériel de tir (pas de prêt, échange...)



Je patiente sur la zone d'attente la sortie des tireurs de la planche précédente afin d'éviter les croisements



J'entre sur le pas de tir uniquement si je tire sur la planche suivante



Seules les personnes désignées par le club sont autorisées à gérer les installations (mise en route, arrêt du tir, chargement machines...) avec obligation de port de masque, gants et badge d'identification)

Le club est en droit d'exclure toute personne ne respectant pas les consignes en vigueur

Protégeons-nous les uns des autres

